

505 LN 183/19.

4933

(1940).

Facilités de circulation du personnel en activité  
et en retraite de l'ancienne sous-direction  
de Strasbourg

CD 17. 9.40 41 IX b (e)

Facilités de circulation du personnel en activité et en retraite de l'ancienne sous-direction  
de Strasbourg

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction  
du 17 septembre 1940

QU. IX - Questions diverses

Facilités de circulation du personnel en activité et en retraite de l'ancienne sous-direction de Strasbourg.

P.V. COURT (b)

Le Comité approuve les propositions qui lui sont soumises.

STENO (e) p. 41

M. LE BERNERAI. - Je propose de maintenir le statu-quo. Je n'ai pas voulu le faire sans en avoir saisi le Comité de Direction. En fait, dans les circonstances présentes, les intéressés ne pourront pas nous demander beaucoup de facilités.

M. GRIMPRET. - Vous posez la question, parce qu'ils ne sont plus en fait sous votre obédience.

M. LE PRÉSIDENT. - Il est indispensable qu'on maintienne ces facilités de circulation. Il faut que nous fassions un effort pour donner l'impression que nous ne sommes pas coupés, alors qu'en réalité nous le sommes. Si vous supprimiez les facilités de circulation de ce personnel, vous auriez l'air de renoncer définitivement à lui.

M. GRIMPRET. - Cela les obligera à s'adresser à nous.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela maintiendra une liaison avec la

S.N.C.V.

SOCIETE NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

16 septembre 1940

Facilités de circulation du personnel  
en activité et en retraite de l'ancienne Sous-  
Direction de Strasbourg.

---

Nous avons, par ailleurs, rendu compte au Comité de la situation de nos agents en résidence dans les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

La question se pose du maintien à ces agents ainsi qu'aux retraités de l'ancien Réseau A.L. en résidence dans les mêmes départements des facilités de circulation dont ils bénéficiaient soit sur la Région de l'Est, soit sur l'ensemble des lignes de la S.N.C.F.

Nous proposons au Comité, dans les circonstances actuelles, de maintenir le statu quo.

Le Directeur Général,

LE BESNERAIS.